

EcAp - 1^{ERE} réunion
DU GROUPE DE CORRESPONDANCE
ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Sophia Antipolis
11-12 avril 2013



RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU
GROUPE DE CORRESPONDANCE SUR
L'ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Version finale

1 Introduction

La première réunion du Groupe de Correspondance sur l'Analyse Economique et Sociale (COR AES) a eu lieu les 11-12 Avril 2013, dans les locaux du Plan Bleu / Centre d'Activités Régionales à Sophia Antipolis (France). La réunion a été organisée afin de: (1) assurer une compréhension commune de l'analyse économique et sociale des activités humaines utilisant la Mer Méditerranée et sa zone côtière, à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale; (2) discuter sur les méthodes et les approches existantes pour procéder à l'évaluation économique et sociale des activités côtières et marines à différentes échelles dans la mer Méditerranée et à évaluer les coûts de la dégradation de l'environnement marin, et (3) d'examiner les sources actuelles d'information et des données socio-économiques disponibles, ainsi que les lacunes existantes, de s'entendre sur une feuille de route pour atteindre le résultat escompté.

Les documents de référence pour cette réunion se trouvent à l'annexe IV du présent rapport. L'ordre du jour provisoire figure en annexe II. Tous les documents de réunion, y compris une copie des présentations, sont également disponibles pour les participants sur une page spéciale du site web du Plan Bleu.

2 Participation

Des experts nationaux désignés par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, dont l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la France, la Grèce, l'Israël, l'Italie, Malte, le Maroc, le Monténégro, la Slovénie, l'Espagne et la Turquie, ont participé à la réunion, ainsi qu'un expert représentant de l'Union Européenne (UE DG ENV). Des experts internationaux ont également assisté à la réunion, en provenance des institutions et des organismes suivants: le Ministère Britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (Defra), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi que l'agence des Aires Marines Protégées en Méditerranée (MEDPAN). En outre, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ ASP) a été également représenté par son directeur.

Le Plan Bleu Centre d'Activités Régionales (CAR/ PB), en collaboration avec l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/ PAM), a organisé et conduit la réunion. La liste détaillée des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

3 Ouverture de la réunion

3.1 Ouverture de la réunion et bienvenue

La réunion a été ouverte le mardi 11 Avril 2013 à 9h30 par M. Hugues Ravenel, Directeur du CAR/ Plan Bleu, qui a accueilli les participants du Groupe de Correspondance en Analyse Economique et Sociale en rappelant le rôle du Plan Bleu dans le contexte méditerranéen actuel. Il a souligné la nécessité d'une coopération durable entre le communauté scientifique et les experts afin de construire une Méditerranée durable, et a rappelé la «règle non écrite des 4-C», qui peut s'appliquer de manière générale aux activités du Plan Bleu et qui repose sur quatre piliers : être Créatif, car l'innovation peut se révéler comme la clé pour affronter les défis actuels ; être Collaboratif et Constructif, afin de construire des partenariats forts et solides (entre le PAM et les CAR, conjointement avec les institutions et les organisations de collaboration) et de créer des approches complémentaires pour travailler efficacement dans la même direction vers des objectifs communs ; et, finalement, être capable de gagner la Confiance grâce à un travail rigoureux qui doit caractériser le progrès et les résultats du Plan Bleu. M. Ravenel a conclu en remerciant les représentants des Parties Contractantes (PC), les composantes du PNUE/ PAM et les experts internationaux pour leur participation.

M. Atila Uras, représentant du Secrétariat du PAM/ PNUE, a également souhaité la bienvenue aux participants du Groupe COR ESA au nom de Maria Luisa Silva Mejías, Secrétaire Exécutive et Coordinatrice du PAM/ PNUE. M. Uras a rappelé que le Groupe COR ESA a été mandaté par les Parties Contractantes pour la mise en œuvre de l'Approche Écosystémique (EcAp), établie en mai 2012 par le Groupe de Coordination de l'EcAp. Il a également souligné que l'EcAp est une stratégie de gestion intégrée des ressources naturelles qui vise à favoriser la conservation et une utilisation durable des ressources de façon à assurer une exploitation équitable. La portée de cette stratégie va au-delà de l'examen de questions spécifiques, d'espèces ou de fonctions écosystémiques de manière isolée ; en revanche, elle reconnaît les systèmes écologiques comme étant des mélanges riches en éléments qui interagissent les uns avec les autres en permanence, ce qui s'avère particulièrement important dans le cas des côtes et des mers, où les eaux font que les systèmes et fonctions sont en connexion. Dans le cadre de la Convention de Barcelone, la principale valeur ajoutée de l'EcAp est son accent sur l'intégration, ce qui permet de renforcer la capacité de l'homme à comprendre et à gérer les risques et les effets cumulés issus de ses activités ainsi que de mieux focaliser les actions sur des cibles prioritaires. Les PC ont souligné l'importance de l'EcAp pour la gestion des activités humaines en vue de la conservation du patrimoine naturel marin et la protection des services écosystémiques vitaux.

M. Uras a également examiné le progrès de l'EcAp au cours des trois dernières réunions de la CdP en lien avec la création et les objectifs des Groupes de Correspondance, en particulier du Groupe COR AES. Les réunions des groupes de correspondance ont un rôle clé dans le renforcement de l'interface entre science et politique, car ils permettent de créer une plate-forme participative constituée de décideurs et de membres de la société civile, de la communauté scientifique et d'organisations internationales. Le but de la réunion du Groupe COR AES était de définir une méthodologie commune pour compléter l'AES à travers un processus participatif impliquant les PC, les parties prenantes ainsi que les composantes du PAM, et de la soumettre à la COP18 en Décembre de 2013.

Le cycle actuel de la mise en œuvre de l'EcAp en Méditerranée a accompli les étapes suivantes : i) une évaluation intégrée complète ; ii) une liste approuvée d'objectifs écologiques (EOs) prioritaires ainsi que la description du Bon Etat Ecologique (BEE) pour chaque objectif écologique ; iii) le système de suivi intégré ; iv) des stratégies et des plans d'action révisés et v) des indicateurs et des cibles testés dans au moins une zone. L'ensemble de ces étapes ouvrira la voie au deuxième cycle du processus qui débutera en 2016. M. Uras a conclu en remerciant le Plan Bleu pour l'organisation et la coordination de la réunion, ainsi que l'UE pour sa précieuse contribution, son soutien et son apport financier au processus de l'EcAp.

3.2 Adoption de l'ordre du jour, introduction au programme de la réunion et organisation des deux journées de travail

Concernant l'ordre du jour de la réunion, M. Didier Sauzade, responsable du Programme Écosystèmes Marins au Plan Bleu, a présenté l'ordre du jour prévu et a fourni des précisions sur les questions seront abordées pendant ces deux jours. Il a également passé en revue les objectifs généraux attendus selon le contexte de l'EcAp et son progrès, et a fait référence aux documents de travail PNUE (DEC)/ MED WG 380/4 et le PNUE (DEC)/ MED WG 380/6, dont l'objectif est de soutenir les discussions techniques au cours de la réunion.

La réunion a adopté l'ordre du jour figurant dans le document UNEP (DEC)/ MED WG 380/2.

3.3 Le contexte de l'EcAp en Méditerranée

M. Uras a fourni une brève introduction aux principes et aux étapes du processus de l'EcAp. Il a présenté les progrès réalisés depuis la décision adoptée par la 15^{ème} réunion des Parties

Contractantes en 2008 (Décision IG 17/6) pour appliquer progressivement l'EcAp à la gestion des activités humaines pouvant affecter les environnements marins et côtiers de la Méditerranée, en suivant une feuille de route qui se décline en 7 étapes. M. Uras a cité la vision écologique pour la région méditerranéenne, à savoir «Une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures », et a revu les étapes de la feuille de route accomplies jusqu'à présent, ainsi que les achèvements du dernier exercice biennal, y compris les résultats de trois réunions techniques et d'une réunion d'experts désignés par les PC. Le travail réalisé pendant le dernier biennium a conduit principalement à i) la réalisation de l'évaluation initiale intégrée de la mer Méditerranée, qui sera complétée par l'AES développé par le Groupe AES, comme demandé par la décision adoptée lors de la 17ème Réunion des Parties Contractantes (Décision IG 20/4.), et ii) l'accord sur les 11OEs, les objectifs opérationnels (OOs), et les indicateurs, qui ont été également adoptés par la 17ème COP (Décision IG 20/4). En outre, plusieurs réunions des sous-groupes du Groupe de Correspondance sur le BEE et les Cibles ont convenu une proposition de BEE, avec des indicateurs et des cibles, qui sera soumise à la 18ème COP.

3.4 Présentations préliminaires

3.4.1 Objectifs généraux et spécifiques de l'AES en Méditerranée

Mme Carla Murciano Virto, de l'équipe de l'action AES du Plan Bleu, a présenté le rôle de l'analyse socioéconomique dans le processus de l'EcAp pour le contexte de la région méditerranéenne, en mettant l'accent sur le statut actuel de gouvernance maritime en Méditerranée et sur la rapidité de son évolution. Elle a également souligné la nécessité d'élaborer une compréhension et une connaissance communes pour le développement de l'AES, afin de soutenir l'adoption de mesures visant à atteindre ou à maintenir le BEE en Méditerranée. Les résultats attendus de l'analyse socioéconomique ont été également décrits, à savoir: une évaluation socio-économique à l'échelle régionale des activités humaines utilisant les écosystèmes marins et côtiers, comprenant les coûts de la dégradation en absence de plans d'actions et programmes de mesures pertinents visant à atteindre ou maintenir le BEE ; et, deuxièmement, des lignes directrices pour des futures l'AES au niveau national adaptées aux pays méditerranéens non membres de l'UE.

3.4.2 Etat des lieux en matière d'AES et liens avec des initiatives connexes

Les présentations d'experts qui ont suivi ont présenté les progrès réalisés en AES dans d'autres régions, en particulier les leçons à tirer et les méthodes pouvant être appliquées en région méditerranéenne.

Tout d'abord, M. Didier Sauzade, de l'équipe AES Plan Bleu, a présenté le «processus ordinaire de l'ONU pour l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques ». Il a donné un aperçu sur la structure du processus et des étapes déjà achevées, telles que l'«évaluation des évaluations», réalisée à partir des études existantes sur les zones marines et côtières de l'ensemble du globe en considérant aussi bien les aspects environnementaux que les aspects socio-économiques. Concernant la région méditerranéenne, il a été constaté que la plupart des données visent les aspects environnementaux et qu'il existe peu d'informations caractérisant le contexte socio-économique. À cet égard, l'absence d'une base de données régionale pour des données environnementales a également été soulignée. La prochaine étape, prévue pour 2014, comportera une première évaluation intégrée des zones marines et côtières à réaliser par des groupes régionaux (Afrique, Asie, Europe de l'Est, Amérique latine Caraïbes ainsi que Europe occidentale et autres), le bassin méditerranéen étant partagé au sein de plusieurs groupes, avec un cluster d'experts et de conseillers pour chaque groupe régional. La première évaluation intégrée pourrait inclure une analyse détaillée des biens et services rendus par les écosystèmes marins et côtiers selon le MEA (2005) selon une perspective environnementale

mais concernant aussi les aspects socio-économiques liés. Les étapes suivantes comprendront une analyse socio-économique détaillée des activités humaines, y compris les estimations du coût de la dégradation, une évaluation globale ainsi que des conclusions concernant l'impact anthropique sur les milieux marins.

Deuxièmement, M. Cyrill Michel, expert de la DG Environnement de l'UE, a présenté le détail et le rôle des aspects socio-économiques pris en compte dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Depuis juillet 2012, les États Membres (EM) auraient dû soumettre à la Commission Européenne (CE) les résultats de leur évaluation initiale, la définition du BEE ainsi que les cibles environnementales. Cinq parmi les sept évaluations initiales des pays méditerranéens membres de l'UE sont déjà disponibles. En ce qui concerne les aspects socio-économiques, la CE a sollicité les EM pour identifier et de décrire dans leurs eaux i) les différentes activités humaines utilisant le milieu marin, ainsi que les pressions exercées sur les environnements marins; ii) les bénéfices directs et, si possible, des indirects dérivés des différents usages du milieu marin; iii) les pressions causées par les différentes utilisations de l'environnement marin en termes qualitatifs et, si possible, quantitatifs. À l'heure actuelle, la CE procède à une analyse exhaustive concernant les méthodes utilisées et les résultats des évaluations initiales rapportés par les EM, en considérant leur pertinence et leur cohérence ainsi que les améliorations possibles pour le prochain cycle de la Directive, qui se déroulera à partir de 2018. Les résultats de l'AES aideront à l'élaboration des programmes de surveillance ainsi que des plans d'action et des programmes de mesures, car ils permettent de réaliser l'évaluation ex ante de leurs impacts socio-économiques, de leur coût efficacité et de leur faisabilité technique ainsi que l'analyse de leur coûts-avantages.

Troisièmement, Mme Mansi Konar, conseillère économique au Defra (Royaume-Uni), a présenté un exposé sur la portée et le progrès de l'AES dans la région OSPAR. La CE demande aux pays appartenant à la même région ou sous-région marine de coopérer afin d'assurer que les mesures proposées sont cohérentes et coordonnées. En ce sens, l'implication de structures régionales de coopération institutionnelle telles que les Conventions de mers régionales existantes est fortement recommandée afin de coordonner des actions avec des pays tiers ayant souveraineté ou juridiction sur les eaux de la même région ou sous-région marine. Les aspects socio-économiques constituent des aspects clés ; par conséquent, des études ont été réalisées portant sur les méthodes et sur la faisabilité de la mise en œuvre de d'une analyse socioéconomique coordonnée entre les pays. Cela a fait l'objet d'un programme OSPAR, qui vise à : i) fournir un aperçu des typologies de secteurs maritimes analysées par les EM de la région OSPAR ; ii) réaliser d'une analyse conjointe et détaillée de deux secteurs socioéconomiques, d'une part les activités récréatives et d'autre part les activités portuaires et le transport maritime; iii) évaluer la disponibilité et la comparabilité des données nationales (lacunes de données quantitatives ou qualitatives) tout en fournissant des recommandations pour des futures AES, en matière de coordination, de cohérence des données et de bases de données potentielles ; et finalement iv) la production d'une analyse socioéconomique à l'échelle régionale sur deux secteurs économiques pilotes. Plusieurs approches ont été proposées aux pays pour développer leur propre analyse socio-économique sur les utilisations des milieux marins par les activités humaines y compris le coût de leur dégradation ; ce qui explique que, lors de ce premier cycle, les EM de la région OSPAR aient adopté des méthodes différentes, ainsi que des types et sources de données également différents. Cette initiative régionale constituera une source d'inspiration vis-à-vis de l'expérience en AES dans la région méditerranéenne.

3.4.3 Progress on ESA in the Mediterranean Sea

M. Didier Sauzade a présenté les activités concernant l'AES développées dans le cadre du Projet européen PERSEUS, un projet de recherche du 7ème programme-cadre visant à diffuser les principes de la DCSMM dans les Mers de l'Europe du Sud (MES) et plus précisément à évaluer et prévoir les effets combinés des pressions naturelles et anthropiques en Méditerranée et en mer

Noire en vue de leur meilleure gouvernance, pour atteindre ou maintenir le BEE. Les objectifs du projet visent à i) promouvoir une recherche durable et bien coordonnée pour caractériser les tendances des pressions dans la Méditerranée et la mer Noire, en termes environnementaux mais aussi socio-économiques ; ii) élaborer un cadre pour la mise en œuvre de futurs systèmes de gestion et de politiques, dits « adaptatifs », tout en encourageant la coopération internationale avec les pays voisins, en cohérence avec la DCSMM. Les activités du projet sont axées sur des recherches scientifiques multi-thématiques concernant l'évaluation et la prévision des effets combinés des pressions naturelles et anthropiques sur la Méditerranée et la mer Noire, en utilisant des plates-formes d'observation scientifique et des systèmes de modélisation avancés.

Le projet PERSEUS constitue un vaste consortium multidisciplinaire, comprenant cinquante-trois partenaires issus de vingt et un pays. Les tâches 1.2 et 2.2 du projet PERSEUS sont intitulées « Analyse des activités socio-économiques » respectivement en mer ouverte et dans les zones côtières. Elles sont dirigées par le Plan Bleu, et bénéficient des contributions d'autres institutions¹. Ces tâches visent à compléter en termes socioéconomiques l'évaluation environnementale portant sur l'analyse des pressions, des processus clés et de leurs impacts sur les écosystèmes. L'approche thématique² a été choisie pour développer ces tâches, dont les résultats sont présentés par sous-régions méditerranéennes et de manière séparée pour les zones côtières et la mer ouverte, définie comme l'ensemble des zones au-delà de 200 m de profondeur. Il convient de noter que la distinction entre zones côtières et mer ouverte est judicieuse du point de vue des sciences naturelles dans un projet de recherche, mais devient ardue du point de vue de la socio-économie en raison du manque de données disponibles. Par ailleurs l'analyse économique et sociale ne représente que 1,5% du budget total du projet en personne-mois. Sans perdre de vue ces spécificités, l'expérience acquise au cours du projet PERSEUS et les résultats obtenus seront des apports précieux pour réaliser l'AES de l'EcAp.

L'un des ensemble de tâches du projet (nommé « Politiques et scénarios adaptatifs ») porte sur l'élaboration d'un cadre de travail spécifique ayant comme objectif la préparation du développement de futures politiques et systèmes de gestion adaptatifs permettant d'améliorer les politiques en cours afin d'atteindre le BEE dans les MES, du fait de l'actualisation des données et des connaissances par les projet. L'élaboration de ce cadre de travail permettra notamment de tirer profit des plateformes de parties prenantes qui seront testées sur les zones des cas pilotes du projet PERSEUS. Cette expérience pourrait soutenir également la dernière étape de l'EcAp, portant sur l'élaboration des programmes de mesures permettant d'atteindre le BEE.

M. Didier Sauzade a finalement exposé une étude innovante et exploratoire concernant l'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes marins³ de la Méditerranée, qui a été présentée comme une première contribution du Plan Bleu à l'évaluation initiale intégrée du processus EcAp. Les bénéfices examinés ont été classés en trois catégories de services rendus par les écosystèmes selon le MEA (2005), à savoir : services de production, culturels et de régulation. Les services fournis par les écosystèmes ont été identifiés au regard des usages anthropiques qu'ils permettent ou auxquels ils contribuent. Il convient de souligner que l'étude a porté uniquement sur les services écosystémiques durables ; à cette fin, un «critère de soutenabilité des usages des services rendus par les écosystèmes » a été introduit, dont l'évaluation à dire d'expert peut faire l'objet de discussions mais ajoute une composante innovante à cette étude.

¹ Les partenaires du projet PERSEUS faisant partie de ces tâches sont : L'Université de la mer Égée (Grèce), BC3 (Espagne), l'ONG Black Sea Network-BSSN (Bulgarie), le CSIC (Espagne), Ecologic (Allemagne), l'Université de Haïfa (Israël) et l'Université Polytechnique de la Catalogne (Espagne).

² Dans ce cas, l'approche thématique implique l'analyse des bénéfices des secteurs socioéconomique utilisant les eaux marines.

³ Mangos et al., (2010) Economic value of sustainable benefits rendered by the Mediterranean marine ecosystems.

L'agrégation des résultats obtenus par service évalué donne une approximation de la valeur annuelle globale des bénéfices durables rendus par les écosystèmes marins méditerranéens, qui, au niveau régional, s'élève à plus de 26 milliards d'euros pour l'année 2005. Il a été constaté que 68% de cette valeur est généré par les bénéfices issus de la fourniture d'aménité et de support récréatif. Les bénéfices liés à la production de ressources alimentaires représentent 11% du bénéfice global, et les prestations relatives à la capacité de recyclage des eaux usées et de «traitement naturel» s'élève jusqu'à 10% de la valeur totale.

3.4.4 Expériences en AES au niveau national

Quelques expériences en matière d'AES menées au niveau national considérées comme du savoir-faire utile pour le développement de l'AES à l'échelle régionale ont été présentées en détail.

Tout d'abord, Mme Irem Silajdzic, experte représentante de la Bosnie-Herzégovine, a présenté les résultats d'un projet portant sur une évaluation socioéconomique conduite dans trois cas pilotes, situées dans la partie méditerranéenne de la B&H. Le projet vise à évaluer les services écosystémiques de ces trois zones, situées dans ce cas sur le milieu côtier terrestre, et non sur le milieu marin. Les évaluations économiques se sont axées sur les services écosystémiques de trois écosystèmes différents: les zones humides du Hutovo Blato, dont la surface s'élève à 7441 ha, qui sont situées au delta de la rivière Neretva, reconnues comme un *point chaud* de biodiversité et incluses dans des conventions internationales et dans des réglementations nationales; le lac Bileca, un lac artificiel et l'un des plus grands réservoirs d'eau dans les Balkans utilisés pour la production d'électricité, dont la superficie s'étend sur 33 km²; finalement, la zone de Livno, qui constitue un parmi les plus grands champs karstiques existants, et habitat pour une grande diversité d'espèces d'oiseaux migrateurs. L'étude a mené plusieurs ateliers d'experts afin d'adopter les méthodes appropriées pour l'évaluation des services écosystémiques, qui ont été choisis selon leur contribution au bien-être des populations locales et au-delà. L'objectif était à la fois de développer un outil cohérent et performant destiné aux décideurs pour parvenir à une gestion sociale, environnementale et économique adéquate de ces trois régions et contribuer ainsi à leur développement durable et de promouvoir l'utilisation de l'évaluation économique des services écosystémiques. Pour chaque zone, seuls certains services écosystémiques ont été sélectionnés pour leur évaluation économique (cinq pour la première zone, huit pour la deuxième et quatre pour la troisième zone d'étude). Différentes méthodes disponibles pour des évaluations économiques ont été utilisées en fonction des services écosystémiques considérés, dont la méthode contingente d'évaluation, la méthode dite « du prix de marché », la méthode des coûts évités et la méthode du consentement à payer.

En conclusion, il a été constaté que les résultats étaient principalement issus d'estimations, en raison de l'absence de données de qualité, ce qui n'a pas permis de fournir une quantification détaillée et concrète des bénéfices liés aux services écosystémiques. Cependant, les résultats ont montré que l'utilisation durable des ressources naturelles génèrent des bénéfices économiques supérieurs à ceux qui sont obtenus lors d'usages non soutenables, ce qui pourrait contribuer à améliorer la perception du grand public à l'égard de la conservation de la biodiversité et de sa compréhension sur la façon dont les systèmes naturels sont liés au bien-être humain et à une meilleure qualité de vie.

Deuxièmement, Mme Ambre Diazabakana, experte représentante de la France, a présenté l'AES incluse dans l'évaluation initiale française, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM. Chaque sous-région marine française a ainsi fait l'objet d'une AES qui a intégré des aspects sociaux et économiques concernant les utilisations des eaux par les activités socioéconomiques ainsi que le coût de la dégradation de l'environnement marin. À cette fin, la France a utilisé une combinaison pragmatique des méthodes décrites dans le Guide élaboré par le Groupe de Travail AES européen, en veillant à la bonne compréhension des méthodes par les parties prenantes et en tenant compte des données et des informations disponibles. La méthode

des « comptes des activités marines » a été adoptée pour la première partie de l'analyse socio-économique, qui a porté sur vingt-trois secteurs économiques utilisant les eaux marines et côtières. En ce qui concerne le coût de la dégradation, la France a adopté une double approche, l'approche thématique et l'approche basée sur les coûts, réalisée par thèmes de dégradation. Quatre types de coûts ont été pris en compte: les coûts de la mise en œuvre d'un réseau de surveillance efficace ; les coûts des mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement (ex. coûts de purification) ; les coûts liés à l'atténuation de l'impact sur l'environnement (ex. nettoyage, restauration, etc.) ; et les coûts qualitatifs et quantitatifs des impacts résiduels, comprenant les aspects non couverts dans les catégories précédentes (ex. aspects sociaux, tels que la réduction des revenus des pêcheurs, le coût relatif à la perte d'emplois, etc., ainsi que d'autres coûts de nature différente, qui ne peuvent pas être agrégés mais doivent être considérés individuellement). Les résultats de l'analyse socioéconomique ont été considérés comme compréhensibles et pourront être réutilisés ou adaptés pour le prochain cycle de la DCSMM.

Finalement, M. Samir Grimes, expert représentant de l'Algérie, a présenté les premières expériences concernant la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Algérie.

EcAp est une approche globale et intégratrice, et considère des résultats combinés, issus d'approches sectorielles et conventionnelles (de planification, de conservation, de gestion et d'autres). Pour le développement de politiques de conservation, EcAp prend en compte à la fois les questions environnementales et socio-économiques. Les pays du Sud ont réalisé des efforts considérables au cours de la dernière décennie pour gérer les problèmes environnementaux, en utilisant une grande diversité d'instances réglementaires (programmes, approches, initiatives, etc.), avec le support de diverses institutions telles que MEDPAN Sud. Cependant, la pédagogie s'avère très nécessaire pour impliquer et mobiliser les parties prenantes dans le processus EcAp, surtout lorsque des arbitrages sont nécessaires. EcAp est un processus lent et complexe, soumis à des contraintes financières. Les initiatives des pays du Nord sont considérées comme références : dans un processus similaire à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), certains indices et indicateurs ont été utilisés et appliqués dans des études menées en Algérie : en outre, des expériences issues de la mise en œuvre de l'EcAp concernant l'évaluation des coûts des dommages environnementaux permettent de mettre en évidence des intérêts socio-économiques. Cependant, il a été observé que les indicateurs de performance sont souvent axés sur les aspects environnementaux et écologiques plutôt que sur les dimensions économiques et sociales. Par conséquent, il est essentiel de travailler sur la sensibilisation afin de faciliter l'adoption d'approches intégrées et d'incorporer des indicateurs couvrant l'ensemble du système. En ce sens, la mobilisation des acteurs et la mise en commun des ressources pourrait s'avérer comme une étape clé.

3.4.5 Les cas pilotes nationaux

Le Projet régional – Gouvernance et développement des connaissances (ReGoKo, dans ses sigles en anglais), financé par le FEM, a été conçu pour favoriser l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement de trois pays bénéficiaires, le Liban, le Maroc et la Tunisie. L'appropriation par les pays d'initiatives environnementales et intégrées (telles qu'EcAp) s'avère cruciale, de façon à ce que des mesures à leur égard soient adoptées. Après une période de restructuration du projet, l'Egypte et l'Autorité Palestinienne se joindront au projet ReGoKo; d'autres pays éligibles et intéressés peuvent également devenir bénéficiaires (tels que l'Algérie, la Libye, la Syrie). Le projet ReGoKo, qui est mis en œuvre par le Plan Bleu, a débuté en Janvier 2012 et se prolongera jusqu'en Juin 2015. Le projet repose sur cinq piliers principaux : l'observation, l'évaluation, la réglementation, la participation et l'économie verte, et travaille dans deux domaines d'action: d'abord, la production de connaissances innovantes sur les aspects environnementaux, avec une référence spécifique aux problèmes concernant l'eau (l'eau douce, ainsi que les ressources côtières et marines) et,

deuxièmement, le renforcement des capacités (en menant des conférences, des séminaires, des ateliers, etc.) pour partager et développer des connaissances et pour renforcer les capacités des acteurs clés au niveau local, national et régional.

Les bénéficiaires du projet ReGoKo ont exprimé un vif intérêt pour l'évaluation socio-économique des activités maritimes, et mèneront donc des activités spécifiques au Liban, au Maroc et en Tunisie visant à effectuer des analyses sur plusieurs domaines : i) la situation actuelle des activités humaines utilisant les eaux côtières et marines méditerranéennes des ces pays bénéficiaires ainsi que les perspectives concernant leurs caractéristiques environnementales et socio-économiques ; ii) les services rendus par les écosystèmes qui soutiennent les activités socioéconomiques, ainsi que les pressions et/ou les impacts que celles-ci exercent sur les écosystèmes marins et sur le bien-être humain ; iii) le coût de la dégradation dérivée du mauvais état de l'environnement marin et côtier; iv) des indications sur la soutenabilité et le développement des pays bénéficiaires ; et v) l'élaboration de recommandations à l'attention des organismes publics concernés, ainsi que des avis méthodologiques pour mener d'autres évaluations socio-économiques similaires dans la région Méditerranée, par l'intermédiaire du Groupe de Correspondance COR-AES.

L'analyse socio-économique se concentrera sur les activités économiques maritimes des secteurs industriels et artisanaux à petite échelle ayant un lien direct avec les écosystèmes marins et côtiers méditerranéens. A priori, les suivantes activités seront considérées :

- La pêche et l'aquaculture ;
- Le transport maritime ;
- La navigation de croisière et de plaisance ;
- Le tourisme côtier ;
- La production d'énergie ;
- L'extraction de granulats marins (granulats, sel, eau douce par dessalement...);
- L'industrie pétrolière et gazière offshore ; et
- Les câbles électriques sous-marins de télécommunication.

Les résultats attendus comprennent trois rapports nationaux des pays bénéficiaires, un rapport de synthèse concernant des directrices méthodologiques, ainsi que des ateliers nationaux et régionaux.

3.5 Plénière – Séance de débats

Les recommandations finales du Groupe ont été synthétisées au cours de la réunion et approuvées par les participants. Elles sont présentées en annexe IV.

3.5.1 Approbation des Termes de Référence du Groupe de Correspondance

Document de réf. : UNEP (DEC) / MED WG 380.5

La réunion a décidé de modifier et d'adapter le mandat du Groupe de Correspondance sur l'Analyse Economique et Sociale à la suite des suggestions et des directives fournies par les participants, comme suit:

- Le mandat du Groupe COR AES doit être simplifié pour éviter les redondances;
- La composition du groupe doit être corrigée pour être conforme à la pratique et doit mentionner toutes les composantes du PAM;
- Le mécanisme de gouvernance de la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée doit être mentionné dans les termes de référence, en particulier le Secrétariat du PAM/ PNUE doit faciliter la communication du COR AES avec le Groupe de Coordination EcAp;

- Les consultations avec les autres groupes de la correspondance sont une priorité pour intégrer les questions socio-économiques dans le travail concernant le Bon Etat Ecologique (BEE) et les cibles, ainsi que le suivi, l'élaboration et/ou la révision des mesures ;
- Sous réserve de la disponibilité des fonds, le Groupe COR-ESA restera opérationnel jusqu'à la fin du biennium 2014-2015, et jusqu'à ce que le nouveau cycle de l'EcAp commence.

3.5.2 Évaluation économique et social au niveau régional

Ensuite, la réunion a suivi les grandes lignes du document de travail, réf. UNEP (DEC) / MED WG 380.6.

Analyse socio-économique.

En ce qui concerne l'analyse socio-économique, le Groupe COR AES a approuvé la suggestion de l'équipe d'action et conseille l'approche des « Comptes des eaux marines » comme étant la plus adaptée pour évaluer les utilisations par les activités humaines des écosystèmes marins dans la région méditerranéenne ainsi que les avantages socio-économiques obtenus.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de l'élaboration d'une évaluation illustrative, non exhaustive, qui mettra l'accent sur les principaux secteurs socioéconomiques suivants :

- La pêche ;
- L'aquaculture ;
- Le transport maritime ;
- L'extraction de pétrole et de gaz ;
- Le tourisme et les activités récréatives.

En outre, d'autres secteurs et usages (tels que les activités terrestres de dessalement, d'admission et de sortie d'eau de refroidissement, etc.) seront mentionnés, pour être pris en considération par la suite.

Coût de la dégradation

En ce qui concerne l'évaluation du coût de la dégradation de ne pas atteindre le BEE, la Réunion a décidé après discussion qu'aucune méthode ne semble être évidente et que le Plan Bleu doit réaliser une étude exploratoire sur les méthodes existantes (détaillées dans le document UNEP (DEC) / MED WG 380.4 – État des lieux) et analyser leur pertinence dans le contexte méditerranéen, en proposant des cas illustratifs pour démontrer la pertinence de la méthode choisie.

Les participants ont également souligné la nécessité de tenir compte de certains aspects spécifiques, tels que i) le coût de l'assainissement, et ii) les pressions sur des habitats caractéristiques dans la région méditerranéenne et notamment sur les habitats pour les espèces menacées (par exemple *Posidonia oceanica*).

3.5.3 Lignes directrices nationales

Les lignes directrices pour le développement de l'AES au niveau national auront un caractère général et devront cibler les pays méditerranéens non membres de l'UE, tout en restant cohérentes avec la mise en œuvre de la DCSMM dans le bassin méditerranéen.

Les lignes directrices doivent être souples et conçues pour être itératives, et doivent proposer des choix avec des exemples pratiques en tenant compte de la disponibilité des données.

Les lignes directrices doivent inclure des comparaisons sur les indicateurs lorsque cela est applicable, sous réserve de disponibilité des données.

3.5.4 Liens COR ESA - équipe Plan Bleu EcAp

Les participants ont convenu de fournir au Plan Bleu des données disponibles afin de supporter l'évaluation régionale, sur demande, lorsque cela est possible.

Respectivement, le Plan Bleu doit fournir aux pays des informations et des données susceptibles de faciliter les études nationales, lorsque cela est possible.

Les participants à la réunion COR AES ont convenu d'identifier les utilisateurs potentiels des lignes directrices nationales pour assurer l'appropriation au niveau national et la mise en œuvre potentielle.

3.5.5 Prochaine réunion

Selon le déroulement des travaux, les options de consultation sur le Web ou d'une réunion physique avant la CdP 18 (Décembre 2013 à Istanbul) seront considérées -sous réserve de la disponibilité de fonds.

3.5.6 Autres questions

Outre les trois études pilotes nationales ReGoKo, l'inclusion d'autres pays sera examinée, en particulier par des efforts de mobilisation de fonds supplémentaires (y compris des fonds nationaux).

3.5.7 Calendrier de l'action du Groupe de Correspondance COR AES

Mois / Evènements	09/2012	04/2013	09/2013	10/2013	12/2013	05/2014	11/2014
Activités	Date de début				18 ^{ème} COP		Date de fin
Analyse à l'échelle régionale	Début de l'étude		Rapport à soumettre aux PF du MAP pour approbation		Soumission à la 18 ^{ème} COP		Rapport Final
Guide pour l'analyse nationale		Début	Note de concept à soumettre à la 18 ^{ème} COP		Soumission à la 18 ^{ème} COP		Rapport Final
GROUP de COR AES		GC AES Première Réunion		Réunion Intermédiaire avant la 18 ^{ème} COP		GC AES Réunion Finale	GC AES dissolution
Travaux connexes Cas pilotes en Analyse ES (ReGoKo)		Début				Fin	

ANNEXES

ANNEX I: Recommandations Finales

Le Groupe COR AES (correspondant en analyse économique et sociale) s'est réuni à Sophia Antipolis, les 11-12 Avril 2013. Il a examiné la proposition du Plan Bleu à l'égard de l'approche à adopter pour l'AES dans la région méditerranéenne. Le groupe a convenu ce qui suit:

Les Termes de Référence du COR AES

- Le mandat du COR AES doit être modifié afin d'éviter les redondances
- La composition du groupe doit mentionner toutes les composantes du PAM ;
- Le mécanisme de gouvernance de la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée doit être mentionné dans les termes de référence, le Secrétariat du PAM-PNUE doit faciliter la communication du COR AES avec le Groupe de coordination ECAP ;
- Les consultations avec les autres groupes de correspondance sont une priorité pour intégrer les questions socio-économiques dans le travail concernant le bon état écologiques (BEE) et les cibles, ainsi que le suivi, l'élaboration et/ou la révision des mesures ;
- Sous réserve de la disponibilité des fonds, le COR ESA restera opérationnel pendant le biennium 2014-2015 et jusqu'à ce que le nouveau cycle ECAP commence.

AES au niveau régional

L'Analyse Socio-Économique

- Le Groupe COR ESA conseille l'approche des «Comptes des eaux marines» pour évaluer les utilisations par les activités humaines des écosystèmes marins et les avantages socio-économiques qui en sont obtenus ;
- L'évaluation sera démonstrative et non exhaustive, et se concentrera sur certains secteurs principaux proposés ;
- En outre, d'autres secteurs et usages (activités terrestres, de dessalement, d'admission et de sortie d'eau de refroidissement, etc....) seront mentionnés, pour être pris en considération pour les étapes à suivre.

Le Coût de la Dégradation

- Le Plan Bleu devrait réaliser une étude de cadrage afin d'analyser la pertinence des méthodes existantes (comme expliqué dans le document UNEP (DEPI)/ MED WG 380.4) pour le contexte méditerranéen, et devrait développer des cas illustratifs pour démontrer la pertinence de la méthode choisie;
- Les participants ont souligné la nécessité d'envisager certains aspects spécifiques, tels que:
 - Le coût de l'assainissement;
 - Les pressions devraient inclure les liens vers des habitats pour les espèces menacées (par exemple *Posidonia oceanica*).

Lignes directrices nationales

- Les lignes directrices auront un caractère général et devront cibler les pays méditerranéens non membres de l'UE, tout en restant cohérentes avec la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie marine en Méditerranée;

- Les lignes directrices doivent être souples et conçues pour être itératives, elles doivent proposer des choix avec des exemples pratiques en tenant compte de la disponibilité des données;
- Les lignes directrices doivent inclure des comparaisons sur les indicateurs, lorsque cela est applicable, et des données pertinentes si elles sont disponibles.

Liens COR ESA – équipe Plan Bleu EcAp

- Les participants ont convenu de fournir au Plan Bleu des données disponibles afin de supporter l'évaluation régionale, sur demande, lorsque cela est possible
- Le Plan Bleu devrait fournir aux pays des données susceptibles de faciliter les études nationales, lorsque cela est possible
- Les participants ont convenu d'identifier les utilisateurs potentiels des lignes directrices nationales pour assurer l'appropriation au niveau national et la mise en œuvre potentielle.

Prochaine réunion

- Selon le déroulement des travaux, les options de consultation sur Internet ou d'une réunion physique avant la CdP 18 (Décembre 2013 à Istanbul) seront considérées - sous réserve de la disponibilité des fonds.

Autres questions

- En outre des trois études pilotes nationales ReGoKo, des options d'inclusion d'autres pays devraient être examinées grâce à des efforts de mobilisation de fonds supplémentaires (y compris des fonds nationaux).

ANNEX II: Liste des Participants

<p>Algeria</p> <p>Algérie</p>	<p>Dr. Samir Grimes Enseignant – Chercheur Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral Campus Universitaire de Dély Brahim, BP 19 Dely Barhim Algeria</p> <p>Tel: +213 775 15 77 11 E-mail: samirgrimes@yahoo.fr</p>
<p>Bosnia and Herzegovina</p> <p>Bosnie-Herzégovine</p>	<p>Dr. Irem Silajdzic Environmental and Social Expert Hydro-Engineering Institute Stjepana Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel: +387 33 212 466 E-mail: irem.silajdzic@heis.com.ba</p>
<p>European Commission</p> <p>Commission européenne</p>	<p>Mr. Cyril Michel European Commission DG ENV Unit D2 Marine Environment and Industrial Water Beaulieu, 9. 1160 Bruxelles Belgium</p> <p>Tel: +32 22 95 3518 E-mail: cyril.michel@ec.europa.eu</p>
<p>France</p> <p>France</p>	<p>Mrs. Laurence Petitguillaume Chargée de mission milieux marins Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie 92055 Paris La Defense State France</p> <p>Tel: +33 (01) 40 81 76 77 E-mail: laurence.petitguillaume@developpement-durable.gouv.fr</p>

	<p>Mrs. Ambre Diazabakana Chargée du suivi des analyses économiques et sociales sur le milieu marin Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie 92055 Paris La Defense State France</p> <p>Tel: +33 631195574 E-mail: ambre.diazabakana@i-carre.net</p>
<p>Greece Grèce</p>	<p>Mr. Ilias Mavroeidis Department of International Relations and EU Affairs Ministry of Environment, Energy and Climate Change 15, Amaliados Street 11523Athens Greece</p> <p>Tel: +302106426531 Email: i.mavroidis@prv.ypeka.gr</p>
<p>Italy Italie</p>	<p>Mr. Alessio Capriolo Head of the "Economic valuation and environmental accounting" Unit ISPRA Via Vitaliano Brancati, 48. 00144 Rome Italy</p> <p>Tel: +39 3930775985 E-mail: alessio.capriolo@isprambiente.it</p>
<p>Israel Israël</p>	<p>Mr. Khader Anabose Senior Economic Coordinator Ministry of Environmental Protection Kanfei Nesharim 5 95464 Jerusalem Israel</p> <p>Tel: +972 507202660 E-mail: khader@sviva.gov.il</p>
<p>Malta</p>	<p>Mrs. Charmaine Muscat Malta Environment & Planning Authority</p>

Malte	<p>St. Francis Ravelin Floriana Malta</p> <p>Tel: +356 2290 0000 E-mail: Charmaine.Muscat@mepa.org.mt</p>
Morocco Maroc	<p>Mr. Hamid Rhiouani Chef de Service à l'Observatoire National de l'Environnement Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement 9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad 10100 Rabat Maroc</p> <p>Tel: +212 661578315 E-mail: rhiouani@yahoo.fr</p>
Montenegro Monténégro	<p>Mrs. Ivana Bulatovic Advisor Department of Nature Protection, Monitoring, Analysis and Reporting Environmental Protection Agency IV Proleterske 19 Podgorica 81000 Montenegro</p> <p>Tel: +382 (0) 67 22 55 15 E-mail: ivana.bulatovic@epa.org.me</p>
Slovenia Slovénie	<p>Mrs. Monika Peterlin Head of marine dpt. Institute for water of the Republic of Slovenia Hajdrihova 28c 10000 Ljubljana Slovenia</p> <p>Tel: +386 41 527 385 E-mail: monika.peterlin@izvrs.si</p>
SPAIN ESPAGNE	<p>Mr. Alejandro Maceira Rozados Consultant Spanish Ministry of Ministry of Agriculture, Food and Environment Paseo de Fuente Lucha, N°7, Portal 1, 2°E</p>

	<p>28100 Alcobendas (Madrid) Spain</p> <p>Tel: +34 652860899 E-mail: alejandromaceira@gmail.com</p>
<p>TURKEY</p> <p>TURQUIE</p>	<p>Mrs. Asli Sezer Expert Ministry of Environment and Urbanization Ehlibeyt Mah Ceyhun Atif Kansu Caddesi. 1271 Sok. No:13 Balgat 06520 Ankara Turkey</p> <p>Tel: +90 533 2532792 E-mail: asli.sezer@csb.gov.tr</p>

ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET SECRETARIATS

<p>PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)</p>	<p>Mr. Atila Uras Responsable de Programme Programme des Nations Unies pour l'Environnement Secretariat de la Convention de Barcelone Unité de Coordination du Plan d'Action de la Méditerranée 48, Vassileos Konstantinou Avenue 11635 Athens Greece</p> <p>Tel : +30 210 7273140 E-mail : atila.uras@unepmap.gr</p>
---	---

CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

<p>PLAN BLEU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES (PB/CAR)</p>	<p>Mr. Hugues Ravenel Directeur Plan Bleu Centre d'Activités Régionales Sophia Antipolis- 15 rue Ludwig van Beethoven F-06560 Valbonne France</p> <p>Tel : +33 (0)4 91554819</p>
--	---

	<p>E-mail : hravenel@planbleu.org</p> <p>Mr. Didier Sauzade Équipe AES Mer, Approche Ecosystémique Plan Bleu Centre d'Activités Régionales Villa Valmer – 271 Corniche Kennedy 13007 Marseille France</p> <p>Tel : +33 (0)4 91 55 48 16 E-mail : dsauzade@planbleu.org</p> <p>Mrs. Lina Tode Gouvernance, Eau Plan Bleu Centre d'Activités Régionales Villa Valmer – 271 Corniche Kennedy 13007 Marseille France</p> <p>Tel : +33 (0)4 84 25 35 77 E-mail : ltode@plabnbleu.org</p> <p>Mrs. Carla Murciano Virto Équipe AES Plan Bleu Centre d'Activités Régionales Villa Valmer – 271 Corniche Kennedy 13007 Marseille France</p> <p>Tel : +33 (0)4 91 55 48 17 E-mail : cmurcianovirto@planbleu.org</p>
<p>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)</p>	<p>Mr. Abderrahman Gannoun Directeur CAR – ASP Boulevard du Leader Yasser Arafat 2:B.P. 337 1080 Tunis Cedex Tunisie</p> <p>Tel : +216 71 206 649 E-mail : gannoun.abdrrahamen@rac-spa.org</p>

REPRÉSENTANTS D'AGENCES SPÉCIALISÉES ET D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

<p>DEFRA</p> <p>DEPARTMENT FOR ENVIRONMENTAL, FOOD</p>	<p>Mrs. Mansi Konar Economic Advisor Marine and Fisheries Evidence Unit Defra Area 3D, Nobel House, 17 Smith Square</p>
--	--

AND RURAL AFFAIRS	London SW1P 3JR United Kingdom Tel : +44 (0)20 7238 1046 E-mail : mansi.konar@defra.gsi.gov.uk
IUCN	Mr. Alain Jeudy de Grissac UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) Marine Conservation Programme Manager 22 Calle Marie Curie PTA Campanillas 29590 Málaga Spain Tel : +34 952 028 430 E-mail : alain.jeudy@iucn.org
MEDPAN	Mrs. Marie Romani MedPAN (Agence des Aires Marines Protégées) 48, rue Saint Suffren 13006 Marseille France Tel : +33 (0)4 94 27 57 72 E-mail : marie.romani@medpan.org

ANNEXE III: Ordre du Jour

Jeudi 11 avril 2013

09:00 – 09:30	Accueil et inscription des participants
09:30 – 10:00	Discours de bienvenue, ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour
10:00 – 10:30	Introduction au programme de la réunion, organisation des deux journées
10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>
11:00 – 13:00	Présentations préliminaires
13:00 – 14:00	<i>Déjeuner</i>
14:00 – 18:00	Plénière – Séance de débats
	1. Contexte
	i. Cohérence avec l'implémentation de la DCSMM
	ii. Liens avec des initiatives similaires :
	- Expériences des autres mers régionales
	- Assemblée Générale des Nations Unies - Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.
	- Projets de recherche (PERSEUS ...)
	2. Analyse Régionale
	i. Analyse des secteurs économiques maritimes
	ii. Bénéfices économiques exprimés en termes d'indicateurs d'activité, valeurs de production, valeurs ajoutée, emplois, ...
	iii. Coût de la dégradation
	iv. Analyse des lacunes en matière d'informations nécessaires
	3. Cas pilotes pour les évaluations nationales
	4. Guide adapté aux pays non UE pour les évaluations nationales.
16:00 – 16:30	<i>Pause-café</i>
18:00	Fin de la première journée

Vendredi, le 12 avril 2013

09:00 – 11:00	Continuation du travail
11:00 – 11:30	<i>Pause-café</i>
11:30 – 13:00	Plénière – Présentations des résultats
13:00 – 14:30	<i>Déjeuner</i>
14:30 – 16:00	Adoption des résultats, recommandations et conclusions
15:45 – 16:15	<i>Pause-café</i>
16:00 – 17:00	Prochaines étapes et clôture de la réunion

ANNEXE IV: Documents de Référence

FRANÇAIS	
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.1	Ordre du Jour Provisoire
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.2	Ordre du Jour Provisoire Annoté
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.3	Termes de Référence de « l'Analyse Économique et Sociale » pour la mise en œuvre d'EcAp en Méditerranée (en anglais seulement)
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.4	Etat des Lieux de l'Analyse Socioéconomique
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.5	Termes de référence pour le Groupe de Correspondance sur l'Analyse Socioéconomique de l'Approche Écosystémique
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.6	Document de travail : Approches pour la réalisation de l'AES dans la région méditerranéenne
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.7	Recommandations générales et prochaines étapes

ENGLISH	
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.1	Provisional Agenda
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.2	Provisional Annotated Agenda
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.3	Terms of Reference for "Economic and Social Analysis" for the implementation of EcAp in the Mediterranean
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.4	State of play of Economic and Social Analysis
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.5	Terms of Reference for Ecosystem Approach Correspondence Group on Economic and Social Analysis
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.6	Working document. Approaches for undertaking ESA in the Mediterranean region
UNEP (DEPI)/ MED WG 380.7	General Recommendations and Next Steps

